

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Jours de Publication :

LUNDI ET JEUDI.

" IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS."

McLEOD & MARTEL,

Propriétaires-Rédacteurs.

6ème. Année.

Les Trois-Rivières, (Province de Québec,) Lundi, 24 Avril 1871.

No. 96

POLITIQUE ALLEMANDE.

Voici le texte de l'adresse présentée par le parlement allemand à l'empereur Guillaume :

" Très glorieux, très puissant, etc., empereur et roi, avec l'aide de Dieu, Votre Majesté et la nation ont réussi à accomplir les vœux ardents de nos ancêtres, les espérances de notre génération. L'empire allemand est arrivé sur des bases plus solides plus solides que jamais. Résolue à le conserver dans la plénitude de sa force, à le développer dans la voie de la liberté et de la paix, Votre Majesté voudra bien agréer l'expression de la reconnaissance que la nation tout entière doit au sublime général; de la reconnaissance qu'elle ressent pour l'héroïsme et le dévouement de l'armée allemande, pour ces vaillantes actions qui non-seulement ont écarté loin de nous le danger présent, mais encore nous ont mis pour l'avenir à l'abri de dangers semblables. Car les fortifications de nos frontières, plus encore que les défaites essuyées par nos voisins, les rendront prudents.

" Les déchirements intérieurs, qui viennent s'ajouter en France aux désastres de la guerre, confirment cette vérité souvent méconnue, mais jamais impunément, que parmi les peuples civilisés, la nation la plus puissante elle-même ne demeure en sécurité que lorsqu'elle est assez sage pour restreindre son ambition à son développement intérieur.

" Il fut un temps où l'Allemagne, dont les souverains obéissaient à des traditions étrangères, a reçu, en se mêlant à la vie d'autres nations, des germes de décadence. Le nouvel empire est sorti de lui-même de l'esprit qui anime le peuple armé seulement pour sa défense, et uniquement occupé des œuvres de la paix.

" Les jours d'immixtion dans la vie intérieure des autres peuples ne reviendront plus jamais, sous aucune forme. Nous en avons le ferme espoir.

" Nous suivons Votre Majesté avec joie dans les travaux importants qu'il nous reste à accomplir après cette guerre.

" Tous nos efforts tendront, avant tout, à guérir les blessures que la guerre a faites, et à remplir nos devoirs patriotiques envers ceux qui ont sacrifié leur vie ou leur santé pour la défense.

" L'introduction des lois de la Confédération du Nord dans les Etats du Sud nous donne la confiance que tous les membres de l'Empire travailleront de concert à son développement.

" Le peu de l'allemand ressent pour les provinces restituées à l'Allemagne les sentiments de la plus vive, de la plus fraternelle sympathie. Les plus beaux monuments de la civilisation et de la vie allemande témoignent encore en Alsace et en Lorraine d'un passé tout allemand. Notre langue et nos mœurs se sont encore conservés dans la plus grande partie du pays. Peussent la législation et l'administration tendre à favoriser dans ces magnifiques provinces le réveil de l'esprit allemand, et à renouer les liens qui les attachent au reste de l'Allemagne.

" Majesté! l'unité de l'empire allemand manquant au bonheur de l'Allemagne, à la sécurité de l'Europe. — Maintenant nous possédons cette unité, l'empire est placé sous la protection de son empereur, sous la souveraineté de sa constitution et de ses lois. Maintenant l'Allemagne n'a plus d'autre vœu que celui de remporter la victoire dans la lutte pour les biens de la paix et de la liberté!"

Divers journaux publient la lettre suivante, que le maréchal Canrobert a adressée au maréchal Bazaine :

" Stuttgart, 19 février 1871.

" Monsieur le maréchal,

" Vous étiez notre chef à l'armée du Rhin; l'opinion publique, sanctionnée par l'Empereur, vous avait confié ce redoutable honneur.

" Bien qu'une autre position m'eût été affectée en dehors de votre armée, je n'hésitai pas à venir me placer sous vos ordres, sacrifiant toute question personnelle d'intérêt ou de susceptibilité au désir bien naturel de combattre pour mon pays.

" A peine la fatalité, qui, dans cette guerre néfaste, a cessé de suivre toutes les armées de la France, vous eût-elle réduit, après dix batailles ou combats, et la mort de vos chevaux d'artillerie et de cavalerie, à succomber sous la famine, que de divers côtés, même de votre armée, s'élevèrent contre vous des accusations, des injures monstrueuses, qui s'étendaient parfois jusqu'aux commandants des corps d'armée, et autres généraux, vos subordonnés.

" Le dédain du silence a dû naturellement leur être opposé tant que la voix de la vérité a été étouffée et que les circonstances ne permettaient pas de juger avec calme et dignité.

" Mais aujourd'hui que les représentants autorisés de la nation ont enfin pu se réunir, le devoir, l'honneur et la discipline militaire (qu'il est indispensable de rétablir) réclament que notre ancien général en chef en appelle hautement à la justice éclairée du pays, qui aura bien, elle, dans la majesté de son impartialité, rendre à chacun selon ses œuvres.

" Si Votre Excellence partage, comme je n'en doute pas, ma manière de voir, j'en serais d'autant plus heureux, qu'en ce qui me concerne je ne saurais admettre que le silence fût la seule réponse à opposer à toutes les attaques qui se sont produites.

" Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le maréchal, de m'adresser votre réponse à Stuttgart ou, comme vous le savez, je suis depuis plus de trois mois, avec douleur, captif navrant en captivité qui prive les plus vieux, les plus expérimentés soldats de la France de l'honneur et du bonheur de combattre en tête de nos vaillants compatriotes, dans leur terrible lutte contre nos envahisseurs.

" Veuillez agréer, etc.,

" Signé : MARÉCHAL CANROBERT,

" Ex-commandant du 6^e corps à l'armée du Rhin."

Une réponse d'or—Un capitaine de réserve demandait à une jeune dame pourquoi les personnes de beau sexe sont si indifférentes aux protestations... des messieurs. Parcequ, répond-elle, votre conduite auprès des dames ressemble à celle de l'enfant qui pleure pour avoir une rose, et qui l'effeuille machinalement aussitôt qu'on lui a donnée.

Un excentrique paternel anglais a légué \$500,000 à chacun de ses enfants, pourvu qu'ils ne portent jamais moustaches!

Les premières hostilités.

Ainsi que le câble nous l'a appris, les hostilités ont commencé le 2 avril au pont de Courbevoie, par le meurtre d'un capitaine de gardes forestiers. Voici comment M. Thiers raconte ce premier combat.

Versailles, 24 avril, 6 h. soir.

Depuis deux jours, des mouvements s'étant produits du côté de Rueil, Nanterre, Courbevoie, Puteaux, et le pont de Neuilly ayant été barricadé par les insurgés, le gouvernement n'a pu vouloir laisser ces tentatives impunies et il a ordonné de les réprimer sur le champ.

Le général Vinoy, après s'être assuré qu'une démonstration qui était faite par les insurgés du côté de Châtillon n'avait rien de sérieux, est parti à six heures du matin avec la brigade d'André de la division Faron, la brigade Bernard de la division Bruant, éclairé à gauche par la Brigade de chasseurs du général Gallifet, à droite par deux escadrons de la garde républicaine.

Les troupes se sont avancées sur deux colonnes, l'une par Rueil et Nanterre, l'autre par Vaucluse et Montreuil; elles ont opéré leur jonction au rond-point des Bergères. Quatre bataillons des insurgés occupaient les positions de Courbevoie, telles que la caserne et le grand rond point de la statue; les troupes ont enlevé ces positions barricadées avec un élan remarquable, la caserne a été prise par les troupes de marine, la grande barrière de Courbevoie par le 113^e de ligne; les troupes se sont jetées sur la descente qui aboutit au pont de Neuilly et ont enlevé la barrière qui fermait le pont. Les insurgés se sont enfuis précipitamment laissant un certain nombre de morts, de blessés et de prisonniers.

L'entraînement des troupes hâtant le résultat, nos pertes ont été presque nulles. L'exaspération des soldats était extrême et s'est surtout manifestée contre les déserteurs qui ont été reconnus. A quatre heures, les troupes retraits dans leurs cantonnements, après avoir rendu à la cause de l'ordre un service dont la France leur tiendra compte.

Le général Vinoy n'a pas un instant quitté le commandement. Les misérables que la France est réduite à combattre ont commis un nouveau crime, le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, étant avancé seul et sans armes trop près des positions ennemies, a été à l'insu assasiné.

A. THIERS.

Les gardes nationaux de la Commune qui ont donné, dans cette affaire, sont ceux des 217^e, 93^e et 119^e. Lorsqu'ils se sont saisis sur Paris, on les a entendus crier qu'ils étaient trahis, ayant été envoyés au combat sans artillerie ni chapeaux. Beaucoup, assure-t-on, ont refusé d'obéir au rappel, en déclarant qu'ils ne voulaient pas se battre contre des Français.

Vers midi, on recontra près de l'Arc-de-Triomphe des gardes nationaux libérés, qui rentraient dans la ville, la mine piteuse et l'air attristé d'avoir été battus. Les frères des écoles chrétiennes, accompagnés du docteur Desmarquay, se dirigeaient avec les voitures et brancards d'ambulance vers le lieu du combat. Malgré le dévouement dont les religieux ont donné tant de preuves pendant le siège, les insurgés qui faisaient partie de ces ambulances voulaient refuser leurs services, parce que leur caractère religieux ne leur convenait pas, mais le docteur Desmarquay n'a pas voulu se séparer d'eux.

Nous lisons dans le Temps :

" Agnidi et demi, de la place de la Concorde, on entendait les détonations, et un homme, qui a arrêté des canonniers amenant rapidement leurs pièces sur le lieu du combat, en leur disant que c'était sans doute pour une fête qu'on faisait tant de bruit, a été saisi et presque mis en lambeaux par la population amassée dans cet endroit.

" Deux jeunes gens qui, en calèche descendaient l'avenue des Champs Elysées, ayant voulu raconter près de la barrière de la place Vendôme, la déroute de la garde nationale, ont été jetés à bas de la voiture, et une cantinière leur a craché à la face. On les a ensuite arrêtés.

" L'information à l'état-major a aussitôt excité la plus grande irritation.

" Prévenus de tous côtés, les canonniers ont amené leurs pièces et leurs munitions, et sont partis à toute vitesse.

" Les régiments ont couru à leurs armes, et en bon ordre, avec une discipline qu'on ne connaissait pas encore à la garde nationale, et se sont dirigés vers l'Arc-de-Triomphe."

Nouvelles de la Rivière-Rouge.

Nous avons reçu de la province de Manitoba des nouvelles qui vont jusqu'au 25 mars.

Quelques personnes influentes de la colonie s'occupent fort de la formation d'une société pour favoriser l'immigration des Canadiens Français.

On voulait aussi former à Winnipeg une compagnie sous le nom de "Compagnie générale de placement et de manufacture du nord-ouest."

Les hommes du premier bataillon ont fait une marche le 21. Il faisait trop chaud à cette date pour faire cet exercice en accoutrements d'hiver.

M. W. J. Bradley est parti de Winnipeg le 25 pour aller prendre la charge de sous-collecteur des douanes à Pembina, petit port de la province situé à quelque distance du siège du gouvernement.

D'après le Manitoban, la population de la Saskatchewan désire avec ardeur l'établissement au milieu d'elle d'une force militaire, pour la défendre contre les incursions des tribus sauvages.

La législature continuait paisiblement ses travaux. A la séance du 20 mars, le procureur-général H. J. Clarke a soumis son bill pour l'établissement de la Cour Suprême de Manitoba. Il dit que la loi que veut établir ce bill est remarquable par sa simplicité. Quand un homme voudra revendiquer un droit, il n'aura qu'à faire sa déclaration et alors chacun pourra signifier la plainte au défendeur, si ce n'est le demandeur. Ainsi il n'y aura pas besoin d'huissier.

Ce bill ne demande que la nomination d'un seul juge qui sera appelé juge-en-chef. La province ne formera qu'un district et ce juge aura juridiction dans toutes les causes de \$25 et au-dessus. Dans les affaires de \$25 à \$100 il aura une juridiction

sommaire. Les causes seront portées devant la Cour, les deux parties et les témoins entendus et le juge décidera. Au-dessus de \$100, il y aura procès par jury.

Le bill pourvoit en outre à des Cours de Session et de Magistrats ayant juridiction dans les causes n'excédant pas \$25. Appel de la décision de ces causes pourra être interjeté à la Cour suprême.

Le bill s'occupe aussi du mode de sommer les jurés, de leur qualification, du nombre des districts, des devoirs du shérif et de son député, etc.

A la séance du 23, le greffier de la chambre fut une communication officielle du secrétaire d'état pour les provinces annonçant que des arrangements avaient été faits avec la compagnie de télégraphe du Nord-Ouest pour établir une ligne jusqu'à Fort-Garry.

D'après ces arrangements, le gouvernement de la Puissance a stipulé qu'il obtiendrait des autorités de Manitoba pour la compagnie le droit de passage et de transmettre des dépêches sans rien payer.

M. Dubeau a proposé, à la même séance, la première lecture du bill pour incorporer l'Érêché de St. Boniface. La seconde lecture devait se faire le mercredi suivant.

La terreur.

LA COMMUNE VICTORIEUSE.

Le 1er avril [pas d'allusion], les membres de la Commune festinaient gaiement dans l'Hôtel de Ville, mais ils savent aussi déserter. Ils ne reculent pas devant la besogne. Ils saisissent l'hôtel des postes et interceptent les lettres; ils libèrent les locataires des maisons, sans s'inquiéter si les propriétaires ont de quoi vivre. Ils abolissent la conscription et déclarent que tout citoyen en état de porter les armes doit faire partie de la garde nationale, ce qui ne les empêche pas de retirer les fusils à ceux de Passy, d'Autueil, et des arrondissements qui se sont montrés hostiles aux élections du 26 mars.

Ils décrètent encore que tous les employés doivent obéissance complète et absolue à la Commune seule, sans avoir à considérer les ordres de Versailles. Les affiches et placards venant de cette ville et de l'Assemblée sont formellement interdits à Paris. Une commission de sept membres a été nommée, sous le titre de comité du pouvoir exécutif. Elle se compose de MM. Eudes, Tridon, Vaillant, Lefrançois, Duval, Bergeret et Félix Pyat.

Ce dernier a repris la publication de son journal le Vengeur, destiné à devenir l'organe officiel de la Commune. Dans son numéro de réapparition, il déclare le premier que si l'Assemblée ne quitte pas Versailles, de plein gré, elle en sera chassée par la force. Il publie également une pièce qui a une importance bien plus considérable, si nous en jugeons par l'influence que possible aujourd'hui le rédacteur en chef de ce journal. Il s'agit d'un décret qui serait soumis à la Commune, et d'après lequel l'Assemblée serait déclarée dissoute et ses membres mis hors la loi et traités comme tels par la Commune.

Cela ne nous surprend pas de la part de M. Félix Pyat, qui, du moins est resté fidèle à ses principes. A Londres, le Tyranicide, brochure qui a appelé l'attention du Parlement; et Jersey, il publiait la lettre à la Reine qui l'a fait expulser de cette île; à Cleveland Hall, il annonçait publiquement qu'il donnait tout ce qu'il possédait, 50,000 francs (le chiffre était spécifié). A celui qui tuerait Napoléon III, et aujourd'hui qu'il y a un semblant de pouvoir, il veut mettre hors la loi, c'est-à-dire condamner à mort sommairement, les membres d'une Assemblée dont il fait partie. C'est logique pour Félix Pyat de 1871, mais ce n'est guère pour l'auteur de *Diogène* et des *Deux Serrurriers*, qui prétendait à une autre époque, réformer l'humanité par des moyens plus doux.

Mais le plan le plus admissible de la Commune est celui qui donne la manière de payer l'indemnité aux Prussiens. Il ne s'agit que de vendre les propriétés de l'Etat, et d'après un correspondant, ils seraient déjà en pourparlers de telle manière qu'en comptant un milliard pour Versailles, huit cents millions pour Saint-Cloud, etc., etc., la vente produirait sept milliards, c'est-à-dire deux milliards de plus que la somme exigée.

Mais quels sont donc ces hommes qui osent ainsi se jouer de la France, fermer les ateliers, arrêter les correspondances et entraver le cours de la justice, puisque plus de trente mille causes intéressant les propriétés et les fortunes restent pendantes faute de juges? La statistique publiée par eux va nous renseigner à ce sujet.

Le Journal Officiel [de Paris] ne donnant ni le nombre des électeurs inscrits, ni le nombre des votants, il est impossible, il est vrai, d'apprécier complètement le résultat des élections, mais la dernière liste électorale dressée régulièrement portait près de 400,000 électeurs inscrits dans les 20 arrondissements. Le nombre de votants aux élections de dimanche n'a pas dépassé 150,000. C'est donc un chiffre de 250,000 abstentions.

Le scrutin du 3 novembre, sur le maintien du gouvernement de la Défense nationale, donna, en dehors de l'armée un total de 374,953 suffrages.

Aux élections municipales du 5 novembre, il y eut, pour le premier tour de scrutin, 227,529 votants. Les derniers élections présentèrent donc une différence en moins d'environ 80,000 votants.

Dans dix arrondissements les conseillers élus ont été nommés à une majorité de 2,700 voix, représentant en moyenne le vingt-cinquième de la population de l'arrondissement et le sixième des électeurs.

Sur ce nombre, il y a trois arrondissements où les électeurs ont voté en masse. Sur 3,000 voix, deux ont le premier élu n'a pas obtenu 3,000 voix, deux ont le premier élu n'a pas obtenu 3,000 voix, deux ont le premier élu n'a pas obtenu 3,000 voix.

Ces divers observations, appuyées sur des chiffres, marquent mieux que toutes autres considérations le caractère des élections municipales du 26.

Imposées par le Comité central comme but de l'insurrection et épreuve de la volonté de la population, elles ont tourné contre lui. Le comité central est désavoué dans son existence comme dans ses

œuvres par une forte opposition et par une immense abstention. L'opposition et l'abstention lui laissent tout au plus l'adhésion de 80 à 100,000 électeurs.

Tel est, cependant, le prétendu pouvoir qui prétend s'imposer à une population de près de quarante millions d'habitants. C'est réellement incroyable, et l'on ne sait si l'on doit le plus s'étonner, ou de voir, d'un côté, une semblable audace, ou de l'autre, une faiblesse aussi impardonnable.

LES TERRORISTES.

C'est M. Paschal Grousset qui se charge plus spécialement de jouer ce rôle dans la presse. Il gourmande dans sa *Nouvelle République* le manque d'énergie des hommes de l'Hôtel-de-Ville. En sa qualité de journaliste, c'est tout naturellement contre les journalistes qu'il appelle les rigueurs et les violences. "Le Comité central, dit-il, aurait dû en finir depuis trois jours avec les feuilles qui prêchent ouvertement dans Paris insurrection le mépris de la révolution." Il publie, à propos du massacre de la place Vendôme, un article qu'il suffit de reproduire sans commentaires :

"Ainsi ce n'était pas assez d'avoir une première fois, le 18 mars, tenté d'égorger la République et fait couler par des mains françaises le sang français; ce n'était pas assez de s'être mis ouvertement en révolte, à Versailles, contre la souveraineté victorieuse du peuple, il a fallu que la réaction, dans une suprême convulsion de son agonie, vint encore casser ses dents sur l'acier de l'opinion populaire.

"Hier encore, le sang a coulé.

"Une troupe de ces malheureux, qui prennent leur mot d'ordre de l'homme de décembre et de Sedan, a voulu tenté d'arracher au peuple les fruits de sa victoire en attaquant le poste de la place Vendôme.

"Triste équipée d'une poignée de factieux contre une population entière.

"Cette attaque insensée et criminelle a été immédiatement déracinée. Il y a eu des morts et des blessés.

"Nous le demandons aux hommes impartiaux, aux citoyens qui n'ont rien à gagner au désordre, aux gens de paix, de fraternité et de concorde.

"Sur qui retombe ce sang versé?

"Sur qui, sinon sur les journaux, dernier débris de la pourriture impériale, qui ont osé, par une affiche fratricide, convier le peuple à l'abstention de suicide, et ce qu'il y a de pire dans Paris à l'insurrection, cet assassinat?"

"Sur qui, sinon sur ces faussaires, sur ces jésuites infâmes, sur ce traître à sa Patrie, sur ce marchand d'hommes sur ce Jules Favre, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui est monté avant hier à la tribune de l'Assemblée de Versailles pour insulter ce peuple qui l'a tiré du néant, et soulever contre Paris ces départements qui nous ont séparé d'eux, et à qui nous ne demandons que d'ouvrir nos bras.

"Certes si jamais provocation fut vaine, c'est bien celle-là.

L'échafaudage de la place Vendôme en témoigne comme en témoignera aussi, nous en sommes certains, la froideur impassible de la province, en face de ces appels à la guerre civile.

"Mais, pour être impuissants, les provocateurs n'en sont pas moins coupables, et la révolution manquera à son devoir si elle ne faisait pas immédiatement justice de ce qu'elle a sous la main, en attendant qu'elle atteigne ceux qui se sont mis, pour l'heure présente, hors de sa portée."

— [Paschal Grousset].

Inutile de faire remarquer que le citoyen Paschal Grousset termine son article en provoquant au meurtre des hommes qui sont au pouvoir du comité.

LA BATAILLE DU 3 AVRIL.

Le 2 avril, lorsque les gardes de la Commune s'avançaient dans la direction de Courbevoie, ils venaient encore tenter de suborner les troupes régulières; ils ne s'attendaient pas à une résistance sérieuse après la provocation, et grand fut leur étonnement de voir leur marche arrêtée par un feu de file qui tua grand nombre des leurs.

La lutte étant engagée, les troupes du Gouvernement poussèrent leur attaque plus avant, et bientôt les socialistes, surpris par ces mouvements rapides et inattendus, prirent la fuite au milieu de la plus grande confusion et d'une terreur sans égale.

Quelques uns cherchèrent un refuge dans les maisons de Courbevoie, d'autres se précipitèrent dans la direction du pont Neuilly, et nombre d'entre eux furent faits prisonniers. Cette leçon n'avait pas suffi aux partisans de la Commune, et ils ont voulu recommencer le lendemain l'épreuve.

Voici quel était le plan des insurgés :

Marcher sur Versailles, en s'emparant d'abord du Mont-Valérien, dont on croyait le commandant et la garnison tout dévoués à la cause de la Commune. On comptait aussi voir les différents régiments de l'armée se rallier à l'insurrection à l'approche des gardes nationales, et, en tous cas, être en mesure de les mettre en déroute.

Plus de cent mille hommes avaient été réunis dès le matin, sous le commandement en chef du citoyen Bergeret, qui les avait divisés en trois colonnes. Les troupes s'ébranlèrent vers cinq heures, la colonne formant l'aile gauche marchant sur Fontenay aux Roses, l'aile droite sur Courbevoie, contre le Mont-Valérien, le centre sur Sèvres et Saint-Cloud; les trois armées devaient converger sur Versailles, qui était le grand objectif de l'attaque.

Le centre, commandé par le général Bergeret, est venu se heurter au Mont-Valérien, avec l'espoir que les troupes allaient fraterniser, mais la manière dont les gardes nationales ont été repoussés les a singulièrement déconcertés, et ils se sont retirés en désordre, criant comme d'habitude à la trahison.

L'aile gauche, qui avait attaqué par Meudon, a éprouvé le même sort que le centre. Quant à l'aile droite, commandée par Flourens, forte de dix à quinze mille hommes, et qui s'était dirigée par Nanterre et Rueil, elle s'est fait corner et écharper.

Le 3, à six heures du matin, les gardes nationales attaquent Meudon; s'avançant en tirailleurs à 2 reprises différentes, ils furent chaque fois repoussés par les troupes de Versailles.

Comprenant que cette tactique ne leur réussirait pas, ils se formèrent en colonnes, et, par une évolution qui ne manquait pas d'habileté, ils tournèrent le viaduc du Val Fleury et attaquèrent de flanc, pendant que l'artillerie du fort d'Issy protégeait leurs mouvements.

Mais la précision des artilleurs du gouvernement, dont les canons étaient rangés sur la terrasse de

Meudon, devait déjouer tous les plans des soldats de la Commune; les obus pleuvaient sans relâche sur leurs bataillons et y faisaient un horrible carnage.

Pendant les rebelles maintenaient encore leurs positions, à un certain moment, une de leurs batteries de la redoute des Moulinaux, manœuvrée par des hommes inexpérimentés, fut si maladroitement servie que la plupart des obus tombèrent sur leurs soldats, et leur firent éprouver des pertes d'autant plus cruelles qu'elles venaient de leurs.

Le combat devint de plus en plus acharné sur ce point de la bataille, et ce ne fut que sur les quatre heures que les ennemis de l'ordre battirent en retraite, au milieu de la plus grande confusion; nombre d'entre eux se réfugièrent derrière le fort d'Issy, d'autres s'enfuirent précipitamment vers Paris.

Voici le récit du *Gaulois* :

L'attaque que les insurgés de Paris ont dirigée sur Versailles constitue un grand mouvement militaire, assez compliqué, exigeant une mise en œuvre de forces importantes et révélant, il faut bien le dire, une certaine entente de la stratégie.

Les forces insurgées se sont tout d'abord divisées en deux petits corps d'armée, correspondant à deux fortes divisions.

L'un parti de Vaugrard ou du moins de ces parages et s'avançant par la route des Moulinaux avec des colonnes détachées par derrière Sceaux pour occuper Châtillon et s'avancer jusqu'à Plessis-Piquet et le Petit-Bicêtre; l'autre, sorti de Paris par Neuilly, s'avançant comme avant-garde, par le rond point des Bergères et marchant sur Rueil et la voie ferrée de Sain-Germain.

Par rapport à Versailles, Châtillon fait notre droite, Rueil notre gauche; nous décrivons d'abord le mouvement de droite.

Les forts d'Issy et de Vanves étaient occupés et armés, le plateau de Châtillon était utilisé contre nous et armé de pièces de 7. Les insurgés ont tout d'abord entrepris un grand mouvement tournant par le Val-Fleury et la hauteur de Châtillon.

De la route des Moulinaux, ils ont gagné Meudon, et l'ont occupé, s'établissant dans le château; ils avaient aussi Clamart et les hauteurs jusqu'à Plessis-Piquet.

Le premier engagement sérieux a eu lieu à Meudon, que le général Faron a attaqué avec sa vigueur habituelle.

C'est le régiment de gendarmerie à pied, avec le 35^e, le 42^e et l'escadron des Hussards stationnés à Viroflay, qui ont enlevé les positions du château de Meudon.

Le combat a été rude; les insurgés, abrités derrière les murailles, appuyés aux fenêtres, aux épaulements, tenaient ferme. On les a culbutés, pris 80 des leurs et enlevé 150 fusils.

Les fusiliers marins, 2^e régiment d'infanterie de marine et 99^e de ligne, ont fait le mouvement en le soutenant et le 91^e de ligne a été dirigé sur Sèvres pour renforcer la gendarmerie.

La 2^e et la 3^e batterie d'artillerie (10^e) ont contribué à arrêter le mouvement tournant.

Une fois établis dans Meudon et les insurgés chassés de leurs positions. Châtillon et Issy ont croisé leurs feux sur le château, une autre batterie volante était établie entre le parc d'Issy et le cimetière, de sorte que nous avions affaire, non plus à une parade de la guerre, mais à la guerre organisée, avec toutes ses ressources.

L'artillerie a répondu à nos feux divers, elles les a éteints, et le général Détroya s'est avancé pour poursuivre l'ennemi, qui dessinait un mouvement de retraite sur Châtillon.

Le général Faron, convaincu de l'impossibilité des positions, a demandé à occuper Meudon afin de ne pas recommencer chaque jour des combats destinés à nous livrer des positions que nous tenions la veille.

Ces incidents se produisaient vers midi. Diverses péripéties de détails seront rapportées plus loin nous nous bornons à esquisser le grand mouvement d'ensemble.

Jusqu'à trois heures, on a maintenu les dissidents dans les lignes extrêmes; à cette heure on a donné l'ordre au général de Barail de pousser à fond une attaque sur Châtillon avec sa cavalerie, et de poursuivre l'ennemi, sans cependant entamer l'attaque de la ville elle-même. Ce mouvement s'est opéré un peu tard, mais il est certain qu'il aurait pu réussir.

Indiquons un mouvement en avant de cette même cavalerie, sur le Petit-Bicêtre et Plessis-Piquet, où des dissidents s'étaient avancés.

A gauche de Versailles, les opérations ont été plus complexes, quoique les engagements aient été moins meurtriers.

La colonne assez considérable et qui pouvait contenir plus de 8,000 hommes s'étant avancée par l'avenue de la Grande-Armée, la route de Courbevoie le rond point des Bergères et la route de Nanterre, a dû essayer vers ce point le feu du Mont-Valérien dirigé par le colonel Loecler.

La colonne s'est divisée en deux; l'une a pris la droite, et, longeant la voie ferrée, a exécuté un mouvement stratégique très-à l'heureux, elle a passé la Seine au pont du chemin de fer, est entré dans la presqu'île de Gonaevilliers à Chateau, et s'est dirigée avec de l'artillerie jusque dans Croissy, où elle a adressé ses batteries qui menaçaient la route de Rueil et de Bougival.

Pendant ce temps, la colonne de gauche s'avançait sur Rueil, occupait le village, suivait par la Malmaison, y recontra la cavalerie du général Gallifet, soutenu un choc et là s'avançant sur Bougival.

M. de Gallifet, comprenant alors le mouvement tournant par Croissy, descendait avec sa cavalerie par le Pecq, entraînait lui-même dans la presqu'île, et barrait le chemin à la première colonne dans la plaine des Gabilbons.

Le général Vinoy, qui de sa personne était à la Celle-Saint-Cloud, et avait la connaissance du mouvement général, abandonnait la Celle, arrivait à Longboyau, déployait ses troupes sur les crêtes de Bougival, gagnait les crêtes, entraînait dans Fouilleuse, passait sous le Mont-Valérien, et projetait d'aller couper la retraite à la colonne engagée dans Rueil et Bougival.

Ce mouvement, très-ingénieux et très-audacieux du général, aurait pu avoir le plus brillant résultat; on eût coupé une masse énorme; mais il était déjà un peu tard.

Gallifet chassait les dissidents dans la pres

L'espace est large entre la Seine et la route, et ces uns se sont espérés et pour ainsi dire volontairement dans la plaine de Raoul. La retraite s'est prononcée ouvertement. Ceux qui étaient enfoncés dans la presqu'île ont dû descendre jusqu'à Bazons; les autres se sont divisés et ont déchargé à la hâte leurs costumes de gardes nationaux; qu'importe s'ils sont échoués; enfin le projet n'a pas été tout à fait réalisé, mais la défaite a été complète.

Nous lisons d'autre part dans la Liberté: Les gardes nationaux gravissaient en vainqueurs le coteau du Mont Valérien, dont ils se croyaient maîtres. Ils marchaient dans l'intime persuasion — eux-mêmes l'ont avoué depuis — que le fort avait été livré pendant la nuit par les troupes de Versailles aux généraux de l'Hôtel-de-Ville.

Cette résistance inattendue les frappa de stupeur. C'est à peine s'ils ont le temps de se remettre d'une première panique. De nouvelles décharges, faites à coups pressés, lancés dans leurs rangs cinq, six et quelquefois huit obus par minute. Si les canons eussent été chargés à mitraille, nous disant un officier qu'on ramenait blessé, ou si l'on eût mis au fort deux mitrailleuses seulement en batterie, il ne serait pas resté un seul homme vivant de ce que nous étions.

Mais le fort tirait avec une extrême réserve, et d'ailleurs, vu la position avancée occupée par les nationaux, les projectiles qu'il envoyait tombaient souvent au delà de la route, par-dessus les bataillons de fédérés, couchés prudemment à terre.

Le nombre des victimes n'est donc pas, nous le croyons du moins, aussi considérable qu'on a pu le supposer.

Le 163e bataillon (fédéré) de marche a toutefois perdu beaucoup de gardes et d'officiers; sa cantinière a été tuée dès le commencement de l'action.

Les deux élevaux de Bergeret ont été éventrés par un obus, sans que le général ait été atteint.

La retraite — une retraite à la débandade, un saut qui peut indésignablement — a suivi de près les premières décharges du fort. Les gardes nationaux fuyaient en rampant dans toutes les directions. La réserve, placée sur l'autre rive, et qu'atteignirent les obus, avait la première donné le signal de la retraite.

Citons ce spécimen des dépêches victorieuses des généraux de la Commune:

Paris, 3 avril, 5 h. 30 soir

Place à commission exécutive.

Bergeret est lui-même à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivés tous et déclarent que sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaqua, tué.

Le colonel chef d'état major,

HENRI.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 24 AVRIL 1871.

L'élection de la ville.

Notre voisin a été assez maladroit dans l'article qu'il a publié vendredi dernier sur la prochaine élection d'un député pour cette ville. Presque tous les citoyens ici étaient sous l'impression, après les luttes acharnées que nous avons eues, et devant la conduite si équitable tenue par M. Genest, élu seulement depuis deux ans, qu'il n'était que justice de réélire ce dernier par acclamation.

Mais notre voisin s'est chargé d'annoncer qu'il se formait une opposition. Il commence par mettre les électeurs en garde:

"Une des plus mauvaises manières, dit-il, de se préparer aux élections, dans notre humble opinion, c'est de signer des réquisitions en faveur de tel ou tel candidat."

Or, que faisaient notre voisin et ses amis en faveur de M. Malhiot dans la lutte de 1869? Ne se hâtaient-ils pas de faire signer une réquisition à ce dernier, lorsqu'ils savaient que d'autres candidats étaient sur les rangs? Ne faisaient-ils pas valoir, autant qu'il leur était possible cette réquisition pour éviter toute contestation? Et si de fait, M. Malhiot eût été plus populaire, s'il eût mieux rencontré le sentiment public de la ville, toute lutte n'aurait-elle pas été probablement évitée? Or, comment, suivant notre voisin et ses amis, ce qui était si bon, ce qui avait tant de valeur pour M. Malhiot en 1869, peut-il être si mauvais en 1871 pour M. Genest? Comment l'or pur en un vil plomb s'est-il changé? Pourquoi donc blâmer aujourd'hui ceux qui, désirant éviter une lutte inutile, demandaient aux citoyens leurs signatures, afin de bien constater de suite que le vœu public de cette ville est d'envoyer de nouveau M. Genest à notre chambre d'Assemblée.

Une opposition doit être motivée et elle doit être loyale. Elle ne doit pas se faire dans l'ombre. Si quelques électeurs ont des reproches à faire à M. Genest, qu'on les lui fasse connaître publiquement, afin qu'il soit en mesure d'y répondre.

Puisque le voisin affirme que "la conduite de M. Genest n'a pas été de nature à satisfaire les vœux ou les besoins de ses électeurs" nous aimerions à connaître sur quels points M. Genest ne s'est pas ainsi montré digne de la confiance qu'on a reposée en lui. Quand nous connaîtrons les chefs d'accusation nous pourrions y répondre et donner peut-être satisfaction à qui de droit. En attendant que ces reproches soient formulés catégoriquement, nous affirmons nous de notre côté, que la conduite de M. Genest, depuis qu'il est élu, est de nature à lui continuer la confiance

qu'on lui témoignait si spontanément en 1869, lorsque tous savaient qu'il n'avait nullement le désir de briguer alors les suffrages des électeurs et qu'il avait déclaré à plusieurs reprises qu'il donnerait son cordial appui à M. G. A. Gouin, un de ceux dont le voisin met aujourd'hui les noms en avant.

Il est assez naturel que la feuille voisine qui se constitue l'organe des oppositionnistes en cette circonstance, qui veut encore mettre le trouble et la division parmi nous, dise aux électeurs de ne signer aucune réquisition. Elle met en effet quatre noms de l'avant et elle donne elle-même à entendre qu'aucun d'eux ne paraît convenir. C'est peu flatteur pour ceux qu'elle mentionne. Elle sert bien mal ses propres amis.

Cela s'explique cependant. Le sentiment public de la ville n'est pas favorable à une contestation, les électeurs en grande partie, pour plus d'une forte raison, désirent réélire M. Genest par acclamation, mais le turbulent M. Téléphore Normand et quelques uns de ses adeptes veulent absolument faire la guerre à M. Genest. Ils veulent à tout prix faire de l'opposition et ils travaillent déjà depuis longtemps secrètement à créer cette opposition. D'après les renseignements qui nous sont donnés, nous pouvons dire qu'ils obtiennent peu de succès et qu'en général on considère que cette opposition n'a aucune raison d'être. M. Genest, ayant en toutes circonstances, dans la mesure de ses forces, et suivant les principes d'équité qui doivent guider l'homme public, rendu justice à tous ses mandants qui ont eu besoin de ses services.

Devant cette expression du sentiment public, les quelques turbulents dont nous parlons, n'en continuent pas moins cependant leur œuvre de division et nous avons déjà entendu dire à quelques-uns des partisans: "Quand bien même nous ne lui ferons pas perdre son élection, nous réuserons toujours à lui faire dépenser de l'argent, nous nous vengerons de lui et nous l'affaiblirons."

C'est triste à entendre, et s'il y a quelque chose qui peut décourager l'homme public, dévoué aux intérêts de ses concitoyens, ce sont bien de semblables paroles. Heureusement que ce n'est pas là le langage de la plus grande partie de notre population et que l'on peut opposer à une aussi triste considération, des adhésions loyales et généreuses, basées sur la justice et l'intérêt public, même de la part de plusieurs de ceux qui ont opposé M. Genest en 1869, mais loyalement et sans haine.

Un mot du passé ne sera peut-être pas inutile dans cet article. Si nous en parlons, ce n'est certainement pas pour blesser qui que ce soit, ou pour raviver des sentiments d'opposition qui sont disparus, mais c'est uniquement pour que l'enseignement que nous a donné ce passé ne soit pas mis entièrement en oubli par ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à en garder le souvenir.

En 1863, croyons-nous, feu l'hon. M. Turcotte qui était notre représentant en parlement, ne s'attendait guère à rencontrer de l'opposition en ville, et il comptait sur sa réélection par acclamation. On sait cependant quelle lutte acharnée il lui a fallu faire, lutte qui a été regrettée par tout le monde, vu les douloureuses conséquences qu'elle a eues, qui a été regrettée par son opposant lui-même, M. McDougall, comme il le déclarait publiquement, sur le husting, en 1868, lors de son élection par acclamation. Qui cependant, avait organisé en secret cette opposition? En grande partie, Mess. Normand à qui la voix de l'ingratitude a paru, alors plus puissante que la voix de la reconnaissance. Qui aujourd'hui travaillent encore à organiser en secret une opposition à M. Genest, en s'y prenant absolument de la même manière, qu'en 1863? Encore Mess. Normand.

Mais ce qui nous fait peine, et pour la mémoire du père qui a été tant respectée ici, et pour l'avenir de son fils qui aspire, nous ne dirons pas sans raison, mais assurément trop vite et trop inconsidérément, à lui succéder, c'est de voir ce fils aujourd'hui accolé aux plus mauvais et aux plus ingrats ennemis du père, pour renouveler contre un ancien ami et chaud partisan de ce dernier, une opposition aussi inutile et aussi peu motivée que celle de 1863 qui a coûté bien des sacrifices et bien des larmes. Ah! si le père reparaisait aujourd'hui sur la scène et s'il était témoin d'un semblable spectacle, que dirait-il, lui qui avait tant de dignité, tant de générosité, tant de légitime fierté et tant de reconnaissance dans le cœur?

Il nous en coûte de faire de semblables remarques mais nous croyons qu'elles sont nécessaires dans la circonstance et nous espérons qu'elles ne seront pas inutiles.

Encore une fois nous ne rappelons pas cette lutte pour aigrir qui que ce soit, mais pour que l'on profite de l'enseignement qu'elle nous a donné et que les opposants même du regretté M. Turcotte y ont trou-

vé, de leur sincère et généreux aven.

Nous ne pouvons nous imaginer pourquoi cette opposition se forme. Suivant nous, nous avons au contraire, de très-fortes raisons pour faire une élection par acclamation.

Nous avons eu ici depuis 1867, trois élections. Nous avons fait presque une élection par année. Changer de représentant sans motif, est le plus sûr moyen que nous puissions adopter pour détruire toute l'influence dont nous devons jouir dans le domaine politique. Les députés, malgré tout leur mérite intrinsèque, ont besoin de la confiance publique. Naturellement, si on fait un jeu de cette confiance, si, sur le moindre prétexte on la donne et on la retire presque en même temps, on détruit par là même la force de notre députation et nous enverrons toujours en parlement des hommes nouveaux qui ne feront qu'y passer, qui ne pourront pas y acquérir l'expérience et l'influence nécessaires, pour faire valoir efficacement nos besoins et nos intérêts. Au contraire, si nous donnons notre confiance au même homme qui s'en est montré digne, nous donnons à notre représentation une force morale qui sera beaucoup considérée et dont il fera usage pour nos véritables intérêts. On s'est plaint bien souvent que nos désirs, nos demandes, nos réclamations, n'étaient pas toujours accordés. Il y a peut-être plus de notre faute que nous ne le pensons. Et tant que nous ne ferons pas preuve d'un meilleur esprit politique sérieux, ferme et solide, on aura toujours de nous une petite idée et on en profitera pour nous laisser dans l'isolement, pour nous négliger, comme par le passé.

Il est donc de notre intérêt de ne pas faire de lutte inutile et malgré les quelques dissentiments qui se sont manifestés, nous espérons encore en la possibilité de faire une élection par acclamation.

L'écrivain du Journal de Québec a réléché pendant plusieurs jours avant de répondre à notre dernier article. Aussi, dans son dernier écrit contre nous il ne foudroie pas autant qu'il habitait.

Il nous déclare d'abord qu'il n'est pas chargé officiellement par l'Université de continuer la polémique. Or, comme nous avons soutenu le débat avec l'Université, nous ne croyons pas devoir le renouveler avec lui et répéter des arguments que nous avons déjà donnés, qui sont parfaitement connus de tous nos lecteurs. Si, comme il nous le dit, "la polémique, pour l'Université, n'est pas dans son rôle de corps enseignant" le Rév. M. Hamel ne devrait pas tant nous parler de l'objet de la discussion et nous tracer même les règles du débat. L'Université, pour ne pas sortir de son rôle de corps enseignant aurait dû alors charger le Journal de Québec de la défendre et nous pourrions continuer aujourd'hui parfaitement à notre aise cette polémique. Mais notre confrère doit comprendre que sa responsabilité et la responsabilité de l'Université, dans un semblable débat, sont deux choses différentes et que nous ne tomberons certainement pas dans le piège qu'il veut bien nous tendre, avec son quart de siècle d'expérience.

Le Journal de Québec doit savoir que nous avons assez démontré que nous ne voulions pas continuer la polémique avec l'Université, puisque nous avons déclaré qu'elle était terminée. Mais comme quelques-uns pouvaient croire que c'était peut-être sur l'inspiration de l'Université qu'il reprenait le débat, nous avons tenu à faire déclarer par le Journal de Québec lui-même qu'il ne parlait pas au nom de l'Université. C'est ce qu'il nous avoue franchement. Il déclare parler en son nom seul. Or, nous ne voulons pas nous occuper de lui au sujet de notre débat avec l'Université.

Il peut publier tous les articles qu'il voudra, en son nom seul, en faveur de l'Université. C'est son affaire. Il veut probablement démontrer en foudroyant ainsi incessamment à la tête de quatre-vingt-dix-neuf colonnes, que la "Défense" de l'Université est victorieuse. Mais il nous semble qu'une victoire aussi éclatante n'a pas besoin d'autant de violence pour être reconnue et affirmée, surtout après une "Réplique" extrêmement pitoyable et si malheureusement digne de pitié. Il peut même courir le risque de faire croire à ses propres lecteurs, qu'il n'est pas tout à fait bien certain sur le prétendu succès obtenu. Mais enfin, c'est son affaire. Et certes, on doit accorder une certaine latitude à un homme d'un quart de siècle d'expérience.

Nous n'avons pas proposé au Journal de Québec de publier nos articles contre l'Université. Voici ce que nous lui avons dit en substance:

"Vous prétendez que la "Défense" de l'Université est victorieuse et vous l'avez publiée. D'un autre côté, vous dites que notre "Réplique" est pitoyable et qu'elle fait lever les épaules de pitié. Alors publiez notre "Réplique" et vous rendrez service à l'Université que vous défendez. Vous ferez rire vos lecteurs de nous."

Voilà tout ce que nous avons proposé au Journal de Québec.

Quant à nous, nous avons publié la "Défense" de l'Université, et s'il est vrai, comme le Journal de Québec le dit, qu'elle est si victorieuse, l'Université ne peut pas se plaindre que nous ne lui avons pas rendu justice.

Mais, comme nous l'avons dit au Journal de Québec, nous sommes prêt à lui donner la parole, pourvu qu'il mette notre débat avec l'Université de côté, qu'il n'est pas son affaire. Notre confrère refuse cependant d'accepter le défi

S'il est intéressé pour quelque chose, dans notre débat avec l'Université, par ce que nous avons dit, c'est de démontrer qu'il n'a jamais été gallican. Or qu'il accepte notre proposition et nous règlerons de compte avec lui, mais avec lui seul.

Notre confrère se trompe en croyant que nous voulons croiser le fer avec lui pour n'importe quelle chose. Au contraire, nous avons été souvent désappointé en voyant la position prise en plus d'une circonstance, par le Journal de Québec. Son principal rédacteur eut pu être plus habile, en servant parfois, une meilleure cause, et compter sur de nombreuses sympathies, même sur les nôtres. C'est entièrement sa faute si nos espérances et celles de bien d'autres ont été quelquefois déçues. Il sait que nous avons plusieurs fois reconnu le mérite qu'il a obtenu, pendant son quart de siècle d'expérience et il peut être convaincu que nous ne le nierons jamais. Qui sait s'il n'occuperait pas maintenant une position encore plus honorable et plus enviable que celle qu'il veut bien occuper.

Au moment de mettre sous presse nous recevons le numéro d'aujourd'hui de la feuille voisine qui contient un article assez étrange sur le programme électoral que nous avons publié lundi dernier. Nous protestons énergiquement contre la fausse signification que notre voisin donne à ce programme. Nous ne savons qu'à procurer à notre confrère les renseignements qu'il publie, mais nous devons dire de suite que plusieurs sont faux. Cela vient probablement d'un sorniois gallican de Montréal qui aurait pris plusieurs de ses soupçons pour des réalités.

Nous n'avons pas l'habitude de répondre aux correspondants. Cependant, M. Bazile Neveu étant un de nos amis, et ayant probablement été induit en erreur, nous dirons quelques mots en réponse à la correspondance qu'il a publiée sur le dernier numéro de la feuille voisine. Nous regrettons sincèrement qu'il ait cru devoir faire quelque insinuation blessante envers M. Martel.

M. Neveu se plaint d'un certificat donné par ce dernier à M. Octave Caron, au sujet d'une certaine fourniture posée à la résidence de M. Martel. Or, quels sont les faits?

M. Martel est allé trouver M. Neveu pour lui demander un homme pour lui poser une fourniture. M. Neveu a de fait envoyé M. Octave Caron qui travaillait chez lui. M. Martel et Caron ont seuls posé la fourniture. M. Neveu ne s'en est nullement occupé. M. Caron demande à M. Martel un certificat pour constater qu'il sait bien poser les fournitures. M. Martel qui l'avait vu à l'œuvre ne pouvait pas le lui refuser. Quel mal pouvait-il faire à M. Neveu en donnant ce certificat? Au contraire ce certificat ne peut lui être qu'avantageux. Car si M. Neveu, patron d'une boutique, a de bons ouvriers, cela plaide en sa faveur.

Il est vrai que M. Octave Caron travaillait comme engagé de M. Neveu, mais un engagé, lorsqu'il travaille sous un patron, ne perd rien du mérite qu'il possède. D'ailleurs, M. Neveu publie lui-même un certificat de M. P. E. Panneton en sa faveur et il avoue que la fourniture posée chez M. Panneton, l'a été par les mêmes hommes et de la même manière que celle de M. Martel. C'est donc, M. Caron, travaillant sans doute sous M. Neveu, qui a posé la fourniture chez M. Panneton. M. Caron est donc un homme habile à poser semblable fourniture. Le certificat de M. Martel ne dit rien de plus.

Quant à l'épître de M. Denoncourt, M. Neveu doit savoir qu'il était convenu avec M. Martel, que M. Caron serait payé à \$1,50 par jour, et qu'il lui a ensuite demandé \$2,00 par jour, parce que l'ouvrage avait un peu retardé et qu'il a de plus exigé \$1,00 pour un jeune homme assistant. M. Martel aurait bien pu ne pas payer ce qui était demandé au-delà de l'engagement, mais pour éviter un procès pour une bagatelle il a bien voulu le faire.

Nous croyons sincèrement que M. Neveu a reçu de mauvaises inspirations qu'il n'aurait pas dû écouter et qu'il a vu de l'hostilité là où il n'y en avait certainement pas.

NOUVELLES.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la compagnie d'assurance "La Citoyenne" que nous publions dans une autre colonne. M. Edmond Rocheleau en est l'habile agent pour notre district.

Le nouveau Cabinet de la Nouvelle Ecosse se compose comme suit:

P. W. Smith, procureur-général; W. B. Vail secrétaire provincial; Wm. Garvie, commissaire des mines et des travaux; Edward P. Flynn, commissaire des Terres de la Couronne; James Cochrane, nommé conseiller législatif.

On rapporte que l'hon. M. Tilley a refusé la charge de lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise et qu'il se propose de se retirer de la vie politique.

La rumeur que Sir John A. Macdonald cherche de l'emploi dans le service impérial prend de la consistance; mais on n'ajoute pas fois dans les cercles bien informés un rapport qui veut qu'on l'ait choisi comme gouverneur-général de la Puissance.

Le Dr Dolliger a, le 1er avril, adressé à l'Archevêque de Munich une lettre dans laquelle il dit que les décrets du Concile du Vatican sont simplement incompatibles avec la Constitution des Etats de l'Europe et surtout avec celle de la Bavière, et que comme chrétien, comme théologien, comme historien et comme citoyen, il ne peut accepter la doctrine de la suprématie et de l'infaillibilité du Pape.

Une dépêche nous apprend ce matin qu'il a été excommunié par le Pape.

On annonce que le gouverneur-général partira pour l'Angleterre aussitôt que la Haute Commission aura terminé ses travaux. Sir Hasting Doyle administrera la Puissance pendant son absence, non à Ottawa, mais à Halifax, qui sera temporairement le siège du gouvernement.

On ne sait pas encore si le gén. Doyle gagera la charge de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; sinon, sir Edward Kenny sera nommé administrateur. Les élections locales auront lieu le 16 mai; la nomination aura lieu le 9.

On rapporte que M. Simpson, député d'Algonia, a été nommé commissaire pour négocier, de concert avec le lieutenant-gouverneur Archibald, des traités avec les tribus sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest. Pour ce dessein l'on dit qu'un grand Conseil aura bientôt lieu à Fort-Garry. Aussitôt que l'on aura statué sur les réserves de terre, des arpenteurs seront envoyés pour désigner les townships qu'on devra coloniser.

Nous apprenons que le 60e Carabiniers a reçu ordre de laisser Québec à la fin de juin pour se rendre en Angleterre ou aux Indes Occidentales, et que les ingénieurs et une partie seulement des officiers contrôleurs resteront en Canada.

Les citoyens feront bien de se souvenir que tout individu convaincu d'avoir refusé aux énumérateurs du recensement les informations nécessaires sont passibles de poursuites.

Un cordonnier du faubourg (Québec, le nommé François Raymond, a été traduit à la Cour de Police pour avoir refusé de donner son âge et différentes informations relatives à sa famille.—(l'Odier)

En parcourant les dépêches américaines ce matin, nous avons vu que M. W. S. Whitmore, banquier sur Pine Street, New-York, avait en l'y a quelque temps sa caisse amoindrie d'une somme de 850,000 piastres en bon sécurities du gouvernement. Qui le croirait! L'auteur de la soustraction lui a restitué la somme entière par voie postale aujourd'hui, en payant même les frais de postes, aucun des bons n'étant négociable.—(Idem)

Notre aimable, spirituel et facétieux ami du Louisiana a eu une drôle d'idée l'autre jour, il a fait circuler une liste de souscription pour acheter des livres à épeler aux membres du Comité d'Education (sic) de St Jacques, qui, à l'exception de deux, ne savent ni lire ni écrire. Mais ce qu'il y a de plus, c'est que ces deux membres ont souscrit pour ce but humain.

(Republicain de Thibodeau, E. U.)

Un de nos amis de Houma prétend que l'on s'amuse beaucoup dans cette dernière ville, et comme preuve à l'appui de ce qu'il avance, il nous a assuré qu'il avait été deux fois mis au violon durant l'espace de huit jours.

Enfin, chacun son goût, comme dit l'autre, et nous avons été trop polis pour le contredire sur sa manière de s'amuser.

(Idem)

Le Conseil Exécutif de la Chambre de Commerce de la Puissance a été invité par la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis, à assister à une conférence qui aurait lieu à Boston en juin prochain, relativement aux affaires commerciales entre les deux pays.

Le Dr. Walter Allport de Chicago, a reçu trente mille piastres de la compagnie de steamers Ironan, pour blessures reçues en tombant par une écuelle du steamer City of Paris.

DISCUSSION ENTRE DEUX AMIS.—Mon cher ami, je t'assure que, malgré ton bel habit, tu n'y parais pas du tout.

—Pourtant, répond le compagnon, j'ai employé pour cela le meilleur tailleur qu'il y ait ici dans la ville.

—Oui, c'est vrai, tu me l'as dit, mais enfin je n'y vois pas.

—Oh! mais j'y suis, regardé donc ton vieux chapeau, c'est justement cela qui fait que tu parais si mal.

Et, les deux amis d'entrer bras dessus bras dessous chez M. Louis Lesieur, Rue Notre Dame, où ils parent, vu le grand assortiment, et le bon marché, acheter un chapeau à leur goût.

Tous les jours on peut voir, aux Champs-Élysées, un chasseur à pied, accompagné d'un gardien, s'essyant à marcher à l'aide de béquilles.

Il vient d'être amputé de la jambe droite; les trois quarts de la cuisse ont été enlevés.

Cet enfant, — il paraît à peine âgé de dix-neuf ans, — a été l'un des rares survivants des terribles opérations chirurgicales faites pendant le long siège de Paris. Mais si l'art lui a conservé la vie, son esprit s'est volé, hélas! à jamais.

Voici son histoire: C'est un fils de bonne famille, engagé dans les chasseurs à pied dès le début de la guerre. Il eut la jambe droite troncée par une balle à l'affaire du 29 octobre, près de l'Hay, et fut porté dans une ambulance.

L'amputation fut bientôt jugée nécessaire, mais on l'ajourna devant la résistance énergique du blessé, qui déclara à plusieurs reprises préférer cent fois la mort.

Le mal, pourtant, faisait lentement ses ravages. La science ne pouvait s'arrêter devant les résistances du jeune homme, résistances, qu'elle rencontre souvent chez les blessés, mais que le temps et l'instinct de la conservation finissent par amortir.

Il fut soumis à l'action du chloroforme, et la cruelle opération s'accomplit sans difficulté.

Quand il s'éveilla, il n'eut d'abord pas conscience de la séparation qui s'était faite à son insu.

On dut le préparer à connaître la triste vérité.

Aux premiers mots qu'on lui en toucha, un éclair alléqua traversa son esprit: — ce fut le dernier, — il rejeta violemment les couvertures de son lit, vit les bandages ensanglantés, poussa un cri.....

Il était fou!

Aujourd'hui la raison est submergée, mais l'instinct survage. Le pauvre enfant apprend à traîner sur ses bédons, ses dix-neuf ans et sa folie.

Un voleur était traîné devant une cours d'assises de province sous prévention de vol de montre d'or.

Mais, malheureux, lui disait le président pour quoi chercher à nier quand voilà six témoins qui vous ont vu faire le coup.

Parbleu ! si vous avez six personnes qui m'ont vu, je vous en citerai plus de six cent mille qui ne m'ont pas vu.

— Conversation entre un maître d'école et un enfant : "Que votre père lorsqu'il se met à table ?" "Il demande la bouteille de brandy !"

— On lit dans le Progrès de Lyon : Le premier train des blessés revenant d'Allemagne est arrivé à Lyon samedi dernier.

NOUVELLES D'EUROPE.

Londres, 20.—Chambre des Communes. Ce soir, Enfield dit que le gouvernement n'avait pas été informé du renouvellement de relations amicales entre l'Espagne et le Mexique.

Lord Lowe, chancelier de l'échiquier introduit le budget. Il dit que malgré les événements malheureux qui ont éclaté en Europe, les ressources de la Grande-Bretagne montrent la plus grande augmentation.

Le service civil a été d'un million moindre que les années précédentes.

Lowe entra ensuite dans les détails du plan du gouvernement pour effectuer de nouvelles économies.

Le gouvernement s'attend à ce que les recettes totales de toutes sortes n'excéderont pas en chiffres ronds 69,000,000 tandis que le montant des dépenses peut s'élever à 72,000,000.

Le revenu des douanes pour l'année financière subéquente est estimé à un montant moindre que l'année dernière.

Le chancelier dit que le fait que l'Angleterre n'ait aucune invasion à redouter, garantissait son crédit, et assurait son commerce.

Il défendit les dernières réductions de taxes par la raison qu'elles avaient été faites à un moment où l'on ne s'attendait pas à la guerre.

Il propose de remettre en vigueur les taxes sur les dividendes apparus à taxé rangers et abolir les autres exemptions de taxes et d'imposer des taxes sur les legs et les successions proportionnés au montant d'iceux.

Il propose ensuite d'établir une taxe sur les allumettes.

Stuttgart, 20.—Le gouvernement déclare les décrets du conseil œcuménique nuls dans le royaume de Wurtemberg.

Versailles, 20.—L'assemblée a repoussé la proposition de traiter avec les insurgés.

Paris, 20.—La Commune a publié un manifeste dans lequel elle se défend de vouloir la réorganisation de la France.

Le décret dit que tout compromis avec le gouvernement de Versailles est impossible et conclut en appelant à la France pour désarmer les troupes qui menacent la capitale.

Versailles, 20.—Le président Thiers, dans une circulaire adressée aux préfets des Départements, annonçant la prise d'Asnières, déclare que la fin d'une résistance criminelle au gouvernement approche.

Londres, 21.—Une dépêche de Versailles dit que la nouvelle donnée par la Commune de la reprise par les insurgés des positions perdues le 18, est fautive.

Madrid, 20.—Durant une discussion aux Cortes aujourd'hui, le Senor Castellar, chef républicain distingué, a parlé en termes énergiques de la condamnation de la maison de Savoie.

Compagnie d'Assurance sur la vie du Canada est de 1,062. Ce succès indique clairement que cette institution a su s'attirer l'estime et la confiance du public et nous ne doutons pas que la Compagnie ne réussisse à l'avenir encore mieux que par le passé.

Avis Spéciaux.

RIVIÈRE-ROUGE.—Le peuple prêtre que si cet établissement doit être avantageux, il serait maintenant prospère et se supporterait seul.

A vendre aux Trois-Rivières chez M. G. Edson, droguiste.

CHAPEAUX

PRINTEMPS 1871.

REÇU

1000 doz chapeaux de laine.

H. M. BALCER.

REÇU

500 DOZ. CHAPEAUX = PAILLE.

Leghorn, Glisse, Panama, &c.

H. M. BALCER.

REÇU

500 doz. Chapeaux de toile, Marseille &c., &c.

H. M. BALCER.

SEULEMENT EN GROS.

Office vis-à-vis le magasin de M. Stobbs.

Pour Rats du printemps, Castors, Visons, Pékans, Loutres, Renards, Loup-Cervier, Bêtes Puantes, je paie à mon office le même prix que sur le marché de New-York, en argent comptant.

H. M. BALCER.

H. R. DUFRESNE, Notaire Public

ET SYNDICAT OFFICIEL.

BUREAU :—RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières, 24 avril 1871.

"LA CITOYENNE," Assurance Canadienne sur la Vie et les Garanties.

DIRECTEURS : HUGH ALLAN, Président.

CETTE assurance, bien connue par sa libéralité et l'exactitude de son administration, se recommande particulièrement à tous ceux qui veulent encourager les sociétés canadiennes.

E. A. ROCHELEAU, Agent pour les Trois-Rivières.

AVIS. Le soussigné devant quitter l'hôtel St. Laurent au premier de Mai prochain pour reprendre l'hôtel Poliquin, offre ses plus sincères remerciements à tous les messieurs de la ville ainsi qu'à ceux de la campagne pour le bon encouragement qu'il a reçu de leur part.

LUDGER VIGNEAULT. Trois-Rivières, 24 avril 1871.

LA CANADA Compagnie d'Assurance sur la Vie.

ÉTABLIE EN 1847.

LES LISTES pour la 24ème ANNEE seront closes le 30 AVRIL COURANT

Tous les assureurs a ou avant cette date obtiendront une plus grande part dans les profits de la compagnie que ceux qui y sont entrés plus tard.

30 AVRIL COURANT

Agents, Trois-Rivières. DONALD MURRAY, Agent Général, Province de Québec, 151 Rue St. Jacques, MONTRÉAL.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIÈRES.

Arrivée et départ des malles pour l'Été.

A commencer du 24 AVRIL 1871, jusqu'à nouvel avis les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit :

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows list various mail routes to Montreal, Quebec, and other locations with specific times.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P.

Les Trois-Rivières, 24 avril. 1871.



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 12 Avril 1871. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre : 9 p. cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

13 avril, 1871.—j. n. o. L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS

FRUITS NOUVEAUX. Oranges, Citrons, &c.

FIGUES, RAISINS, des vignes de Champagne.

Saucisse boucanée de BOULOGNE.

Morue fumée délicieuse.

CIGARES, CIGARES, CIGARES. Zouaves.—La Corona, \$4.00.

2000 boîtes de magnifiques cigares à \$2.00.

GRAINES DE TOUTES SORTES.

A VENDRE CHEZ U. MARTEL & Cie. Trois-Rivières, 24 avril 1871.

AVIS.

Succession de feu Thél. Lord. Le Soussigné avertit qu'il recevra des soumissions pour l'achat du stock, durant tout le cours de la présente semaine.

U. MARTEL & Cie. Trois-Rivières, 24 avril 1871.

AVIS.

Succession de feu Thél. Lord. Le Soussigné avertit qu'il recevra des soumissions pour l'achat du stock, durant tout le cours de la présente semaine.

U. MARTEL & Cie. Trois-Rivières, 24 avril 1871.

AVIS.

Succession de feu Thél. Lord. Le Soussigné avertit qu'il recevra des soumissions pour l'achat du stock, durant tout le cours de la présente semaine.

U. MARTEL & Cie. Trois-Rivières, 24 avril 1871.

DR. PAGE, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mé-lodiums, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

Trois-Rivières, 21 mai 1870.

MARCHANDS ! MARCHANDS !

GRAINES D'ONIONS—Rouges—Qualité supérieure. (Américaines).

GRAINES DE TREFLE, de toutes sortes

BOIS DE TEINTURE, de toutes sortes.

CHRYSTAUX POUR TEINDRE de toutes sortes.

HUILES POUR LES CHEVEUX,

PARFUMERIES, DROGUES,

SAVONS.

Condition Powder—Gargling Oil, et tous les autres articles ordinairement tenus par les marchands de la campagne.

A vendre aux plus bas prix CHEZ

DEVINS & BOLTON, Droguistes en Gros, Voisin du Palais de Justice, Montréal.

12 Avril 1871.— 93

CITY AUCTION ROOMS RYAN & RICKABY, Auctioneers & Commission merchants

NOTRE-DAME STREET.

CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1870.

BANQUE "UNION"

L'AGENCE de la Banque "UNION," en cette ville, s'est ouverte LUNDI, le 10 Avril, dans la bâtisse ci-dessus occupée par G. B. HALL, Ecuier, rue du Plat.

Heures du bureau :—10 A. M. à 3 P. M. Samedi, de 10 A. M. à 1 P. M.

JOHN WOOLSEY, Agent

Trois-Rivières, 10 avril 1871.—lm. 92

Liste des Lettres non réclamées

Ax Bureau de Poste des Trois-Rivières, Pour le mois de Mars 1871.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Allard, W.

Boisvert, Aimé

Cloutier, Amable

Daval, Henry

Fournier, Joseph

Girard, Marie Mad.

Hamelin, Etudiéno

Lesieur, Laurent

Maurie, Céline

Nourie, Céline

Poulin, Adélaïde dame

Perrault Johnny

Robert, Marie mad.

Smith, John

Thivierge, U. shoemaker

MAISON DE FERBLANTERIES.

Le soussigné informe le public de la ville et du district qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblanteries de première classe dans le Stand No. 10, du marché.

Le soussigné annonce aussi aux personnes qui désiraient faire confectionner et poser des fournaises qu'il sera toujours prêt à leur donner les meilleures garanties et certificats qu'il a toujours réussi dans cette branche.

CERTIFICAT. Trois-Rivières, Octobre 1870.

Monseigneur, Je suis très satisfait des fournaises que vous avez faites à ma demeure : elles fonctionnent admirablement bien.

Les personnes qui ont des réparations à faire faire à domicile trouveront toujours le soussigné prêt à exécuter leur ordre.

OCTAVE CARON. Trois-Rivières, 17 avril 1871.—3m. 94

AVIS.

Je l'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de détail à dater d'aujourd'hui, et que M. ADOLPHE BALCER, de New-York, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

D'après l'avis ci-haut, le soussigné,

ADOLPHE BALCER,

l'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des Etats-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre.

Il apporte avec lui de New-York, un vaste assortiment de CHAPEAUX en feutre et en laine, qui par leur véritable bon marché et leur bon goût défont toute compétition. Tel que :—Toulon, Bordeaux, Richelieu, Gladstone, Thiery, Courte, Convey, Derby—Navigator, &c.

Le vapeur "Caspien" arrivé à Portland, a pour lui à bord plusieurs cents douzaines de Chapeaux, de Panama, Paille, Glisse, Toile, Marseille, &c.

Pour le printemps et l'été.

Le magasin va être remis à neuf et une visite au nouvel établissement est respectueusement sollicitée.

ADOLPHE BALCER. Trois-Rivières, 9 mars 1871. 83

LA PAIX EN EUROPE !

OUVERTURE DES MANUFACTURES DE PARIS.

L. LESIEUR,

Vient de recevoir par le National Express un grand assortiment de chapeaux français, anglais et américain, en soie, satin, feutre, paramata, alpaca, panama, leghorn, paille, pour dames, messieurs et enfants.

M. H. BALCER devant se retirer du commerce de détail au printemps, je profite de cette occasion pour annoncer au public que j'ai pris des arrangements avec les meilleurs maisons de New-York et de Montréal pour avoir le plus bel assortiment de Chapeaux, etc., qui n'ait été importé aux Trois-Rivières.

Ceux qui auront besoin d'un bon chapeau à la mode 1871, feront bien de venir faire une visite.

Ayant fait un contrat avec une grande maison de New-York pour toutes sortes de Pelleteries, je paierai le plus haut prix pour les pelleteries en argent comptant.

C'est aux chasseurs à en profiter !

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU ROUGE. RUE NOTRE-DAME. L. LESIEUR. Les Trois-Rivières, 1 mars 1871.

CHAPEAUX ! CHAPEAUX ! !

Mme. DÉCHAINE a l'honneur d'annoncer au public en général qu'elle vient d'augmenter considérablement son assortiment de chapeaux pour dames, messieurs et enfants et qu'elle continuera comme par le passé à avoir les meilleures qualités de chapeaux en soie, satin, panama, leghorn, paille, etc., etc., au même prix que dans les grandes villes.

AUSSI : Elle vient d'augmenter considérablement son assortiment de teintures qu'elle vendra au gré des acheteurs en poudre ou préparées, à des prix très réduits. Elle sollicite une visite.

Mrs. DÉCHAINE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Antoine Trois-Rivières, 24 Mars 1871.—3 m.

AVIS.

JOSEPHINE SMITH mon épouse, ayant laissé mon legs depuis quelques jours, sans aucune raison, j'avertis le public que je ne serai responsable d'aucune dette qu'elle contractera en mon nom. PIERRE ST. CYR. Ste. Ursule, 19 mars 1871.

REÇU :-- 3000 Gall. WHISKEY (high wine) de la célèbre distillerie de GOODERHAM & WORTS, En Tonne et en Quarts, A vendre par le soussigné à bon marché. O. CARIGNAN. Trois-Rivières, 9 mars 1871.

AVANTAGE RARE ! FRIGON & FRÈRE, RUE NOTRE-DAME, PAVILLON BLEU ! Les soussignés, voulant se départir de leur Stock vendront D'ici au Printemps, LE FONDS DE MARCHANDISES DE LEUR DEUX MAGASINS A DES Prix extraordinairement réduits. Ces effets, achetés aux Meilleures Conditions, sont tous d'EXCELLENTE QUALITÉ et forment L'ASSORTIMENT le plus CONSIDÉRABLE et le plus VARIÉ en fait de Draps, Tweeds, Casimires, Dooskins, Pilots, Winceys, Etoffes à Robes, Cobourgs, Plaid, Mérines français, Soie unie et côtelée, Casimires à chemise, Flanelles, Couvertures en laine, Couvertures blanches et couleurs, Coton Jaune, Indiennes, Guillaumes, Shirts etc., etc., CLAQUES en boîtes au même prix qu'à Montréal, avec un escompte. Hanches de toutes sortes, Chaussures de toutes grandeurs, &c., &c., &c. N. B.—Les personnes qui veulent se prévaloir de cet avantage feront bien de venir de suite, afin de profiter de l'assortiment.

Pas de Second Prix. Au sud-est de la rue Notre-Dame, à l'Enseigne du "PAVILLON ROUGE," et au nord-ouest de la même rue, à l'Enseigne du "PAVILLON BLEU." FRIGON et FRÈRE, Les Trois-Rivières, Janvier 1871.

Royal Victoria Hôtel. Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a loué, occupé, pour un terme de cinq ans, l'établissement qu'il occupe actuellement comme hôtel depuis longtemps. M. Morgan s'est obligé de faire de grandes améliorations et de remettre presque neuf. De son côté le Soussigné va démolir tout l'intérieur et renouveller la plus grande partie du ménage. Il espère qu'il aura à l'avenir le même encouragement qu'il a eu par le passé. Il profite de cette circonstance pour offrir à ses plus sincères remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager.

HUBERT PICHÉ, 86, Soré, 24 Mars 1870. HUILE DE CHARBON. 100 Barils—Huile de Charbon à 35 cts. le gallon. 150 Barils—(Kerosine) 50 cts. le gallon. GARANTIE DE PREMIÈRE QUALITÉ. Toutes les familles devraient se servir de l'huile de Charbon raffinée (Kerosine), qui offre tous les avantages possibles. Elle ne noircit pas les cheminées des lampes, n'a aucune mauvaise odeur et on peut même s'en servir à guise de parfumeries. U. MARTEL & C Trois-Rivières, 20 Décembre 1870.

P. P. P. P. P. P. P. Vue parfaite produite, en se procurant une paire de LUNETTES PERFECTIONNÉES DE LAZARUS & MORRIS, Lunettes perfectionnées, vues parfaites. ES raisons particulières pour lesquelles ces lunettes sont préférées à toutes autres, sont : Qu'elles ne fatiguent pas les yeux, Qu'elles n'enflamment pas les yeux, Qu'elles n'affaiblissent pas les yeux, Qu'elles n'obscurcissent pas les yeux, ET Qu'elles fortifient les yeux, Qu'elles préservent les yeux. Elles ne requièrent pas de changement. Elles sont parfaitement achromatiques. En effet elles sont les seules lunettes perfectionnées que l'on puisse se procurer chez W. A. J. WHITEFORD, Seul agent pour Trois-Rivières Trois-Rivières 2 mars 1871.

La "Canada." COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE. ÉTABLIE EN 1847. Actif—Tout retenu et employé en Canada au-delà de \$1,000,000 Revenu annuel 300,000 Réclamations payées depuis 24 ans 700,000 La seule Compagnie d'Assurance sur la vie autorisée par le Gouvernement Fédéral. DONALD MURRAY, Agt. général pour la Province de Québec, 181, Rue St Jacques, Montréal. EPHREM DUFRESNE, Agt. Trois-Rivières, 30 mars 1871—3m

Si vous voulez un bel habit allez chez PHIL GRAVEL, MARCHAND-TAILLEUR, (BLOC-SHORTS) LE soussigné remercie ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu durant les dernières vingt-cinq années, et il les informe qu'il sera toujours prêt à recevoir leur commande et à leur donner une entière satisfaction pour tout ouvrage dans sa ligne ; ayant lui-même la surveillance dans son établissement il peut garantir tout l'ouvrage qui y est confectionné. Le public voyageur trouvera toujours dans son vaste établissement les meilleurs HABILLEMENTS COMPLETS à très-bas prix. Son magasin contient toujours le plus bel assortiment de marchandises sèches. DE PLUS : Le soussigné, pour faciliter les personnes qui désiraient acheter des "Machines à Coudre," a pris des arrangements à Montréal afin de toujours avoir à son établissement ces célèbres machines et tous les autres accessoires aux mêmes prix que dans les grandes villes. PHIL GRAVEL, Rue du Platon, Les Trois-Rivières, 20 déc. 1870.

W. JOHNSON, ORFÈVRE, Rue Notre Dame. On trouvera constamment à son magasin l'assortiment le plus complet en fait de bijouteries, telles que : Montres en argent, Bagues en or, Sets en or, &c., &c. Joies en or Il répare aussi les montres, pendules et toutes sortes de bijouteries avec soin. W. JOHNSON, Les Trois-Rivières, 28 Nov. 1870—6 m.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD. VIS est par le présent donné qu'à partir du 7 janvier prochain (1871) des livrés de souscription seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures p. m. de chaque jour, à tous ceux qui désirent souscrire au capital-actions de la compagnie. Jusqu'à nouvel ordre les Bureaux de la Compagnie seront situés dans les Union Buildings, Place d'Armes. JOSEPH CAUCHON, Président C. C. F. R. N. Québec, 30 déc. 1870.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIÈRES. Arrivée et départ des malles pour l'Hiver. A commencer du 1 Novembre 1870, jusqu'à nouvel avis les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit : Arrivée. Départ.

1 Malle pour Montréal et Québec, par les chars, quotidienne 11.00. A.M. 11.00 P.M. 2 Malle pour les Townships et St. Grégoire, Nicolet, La Baie, etc., par chemin de fer, quotidienne 11.00. A.M. 2 P. M. 3 Malle pour Ontario, par chemin de fer, quotidienne 11.00. A.M. 2 P. M. 4 Rive Nord, par terre, pour Berthier, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, la Pointe-du-Lac, etc., quotidienne, excepté les lundis 10. A. M. 11.00 A. M. 5 Rive Nord, par terre, le Cap la Madeleine, Champlain, Batican, Grandines, Cap Santé, etc., quotidienne, excepté les lundis 10. A.M. 11.00 A. M. 6 Malle par terre, pour St. Maurice, St. Etienne, Shawinigan, Forges St. Maurice, tous les Mardi, Jeudi et Samedi 10.30 A.M. 11.00 A. M. 7 Malle par terre, pour St. Maurice, St. Etienne, Shawinigan, Forges St. Maurice, tous les Mardi, Jeudi et Samedi 10. A. M. 11.30 A. M. Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P. Les Trois-Rivières, 28 Nov. 1870.

J. B. R. DUPONT, AVOCAT. RUE des Forges, dans la maison de M. Michel C. A. Ron, près du marché. Trois-Rivières, 2 février 1871.

A vendre à Nicolet. Le soussigné annonce au public qu'il a 50,000 perches et piquets de cèdre, première qualité, à vendre au village de Nicolet. ONS. ROCHETTE. Nicolet, 29 décembre 1870.—2 m.

LA QUEEN Compagnie d'assurance d'Liverpool et Londres. CAPITAL £2,000,000 sterling. Bureau principal.—Edifices de la Queen, Liverpool et Londres, rue Gracechurch. Branche du Canada.—Bureau, Maison d'Echange, Montréal. Directeurs.—Wm. Molson, éc. Président; Henry Thomas, éc., David Torrance, éc. et l'hon. James Ferrier. Banquiers.—La Banque Molson. Aviseurs Légaux.—Mess. Ritché, Morris et Rose. Médecins Aviseurs.—Wm. Sutherland, éc., M. D. Inspecteur.—Thomas Scott, éc. Auditeur.—Thomas R. Johnson, éc. Secrétaire résident et Agent général. A. McKenzie Forbes, 13, rue St. Sacrement, Montréal. Le soussigné, ayant été nommé agent pour la compagnie nommée ci-dessus, assure à ceux qui désirent se faire assurer contre les pertes par le feu, qu'ils peuvent le faire aux conditions les plus favorables. On accorde des polices sur la vie à des conditions aussi avantageuses que celles d'aucune autre compagnie respectable, faisant affaire en Canada. CHS. DUMOULIN, Agent. Bureau, Rue des champs. Les Trois-Rivières, 10 Oct. 1870.—1 m. 42.

A Vendre. 10. Le lot No. 28 dans le 4ième rang St. Etienne. 20. Le lot No. 26 dans le 5ième rang St. Etienne. 30. Une terre à Yamachiche sur la Grande Rivière Yamachiche de 1/2 arpent sur 25. Voisins : Louis Gouzaque Grenier et J. B. Renière au nord est, et Sévère Gagnon au sud-ouest. 40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande Rivière de 1 arpent sur 25. Voisins : Louis Gouzaque Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au nord-ouest. McDOUGALL & HOULISTON. 21 Janvier, 1871.

F. X. GAUTHIER, AVOCAT. RUE Notre-Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne, Frères, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 9 Janvier 1871. 68

A VENDRE. UN emplacement de cinquante six pieds de front sur cent cinquante de profondeur dans la rue des FORGES près du Marché avec trois maisons en bois, hangar, puits, etc., etc., cidessus construites. S'adresser à DOMINIQUE VALLÉE, Horloger. Trois-Rivières, 5 Dec. 1870.—1 m. 58

AVIS. LE soussigné offre en vente 300 cordes de bois franc vert de 3 pieds de longueur, à raison de \$3.00, la corde, livrable cette hiver, ou à raison de \$3.25 la corde, livrable le printemps prochain. Le soussigné donnera entière satisfaction à tous ceux qui s'adresseront à lui. WM. CHAGNON. Les Trois-Rivières, 16 Janvier 1871.—69.

PIERRE BLONDIN, RUE DU PLATON, vis-à-vis l'office de Geo. B. Houliston, éc., dans le magasin autrefois occupé par J. B. Poiroux, éc. A toujours en main un assortiment choisi d'Épiceries Vins Eau-de-Vie Genièvre et de Provisions Trois-Rivières, 20 déc. 1870.

Couchettes en Fer. Le soussigné manufacture et vend à son magasin au Bateau, près du marché, des couchettes en fer, petites et grandes. Il compte sur l'encouragement de ses amis et du public L. SARRAZIN. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

MAGASIN NOUVEAU. En face du magasin de M. John McDougall. Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne venant des meilleures fabriques de Paris et de Londres. Aussi un assortiment considérable de Pelletteries, telles que Visons, Martes de Gebeline, capeaux de chat sauvage, etc. Le tout sera vendu à des prix très réduits. Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes. On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs. H. L. BUREAU. Les Trois-Rivières 12 Sept. 1870.—j. n. o. 34

A la Fabrique BUREAU. VOUS trouverez des Corsets à 36 SOUS.—Crinolines depuis 1 CHELIN en montant. Venez voir et vous serez satisfait. Trois-Rivières 21 mars 1870. 85

"THE TRIFLUVIAN TRADER" ÉDITION HEBDOMADAIRE. ABONNEMENT POUR UN AN.....\$1.00 Les annonces sont insérées à 8 centins par ligne pour la 1ère insertion et 2 centins par ligne pour les insertions subséquentes. On fera une diminution libérale pour les annonces à long terme. McLEOD & MARTEL, Propriétaires-Rédacteurs Les Trois-Rivières, 19 Mai 1870.

Adresses d'Affaires. Dumoulin, Turcotte & McLeod, AVOCATS. Bureau : RUE DES CHAMPS, A CÔTÉ DE LA RÉSIDENCE DE M. SEVERE DUMOULIN, Shérif, Près du Palais de Justice. CHS. DUMOULIN, F. X. TURCOTTE, M. McLEOD. Les Trois-Rivières, 18 août 1870.

N. L. DENONCOUR. N. L. Denoncour, avocat, a transporté son Bureau, porte voisine de sa demeure privée rue, Royale. 19 mai 1870.

ALFRED DESILETS, AVOCAT, Rue St. Joseph Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Ephrem Dufresne, AVOCAT, Bureau Rue Notre-Dame, dans la bâtisse coupée par Mess. Dufresne, Frères, libraires. Tr. Rivières, 30 mai 1870.

ULD BELLEMARE, AVOCAT, Bureau : Sur la Rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

A. TURCOTTE, AVOCAT, Rue des Champs. Bureau : en face du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870

J. BARNARD, Arpenteur Provincial. TIENT son bureau chez son père, Rue des Champs. Trois-Rivières, 1 Sept. 1870.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER et BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, porte voisine de D. E. Finaux, Ecuyer. Assortiment complet de Bijouteries, Montres et Horloges réparées dans le plus court délai. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Geo. B. HOULISTON & Cie. INFORMENT le public qu'ils tiennent leur Bureau dans leur nouvelle Bâtisse, porte voisine du magasin de M. J. Shortis, Rue du Platon, aux Trois-Rivières. Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes, etc., aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds ils possèdent une excellente vente et invitent respectueusement les marchands et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

LOCKMAN'S MACHINE A COUDRE A POINT NOUÉ. LA LOCKMAN est le plus grand progrès de ce jour. Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique NEUD, tout à fait semblable des deux côtés de la pièce cousue. Ce point est le seul dans le monde entier qui se fasse d'une manière solide et sûr, comme d'ailleurs la vente de ces machines dans tous les pays le prouve. 20 machine à POINT NOUÉ se vendent contre une à chaîne simple ou à chaîne double. LE "LOCKMAN" étant d'une construction très simple n'est jamais en désordre. Aucune dame ne devrait acheter une machine à coudre avant d'avoir vu la LOCKMAN. Chaque machine est garantie pour un an. WILSON, BOYMAN & Cie, Fabricants. Hamilton, Ontario.

GEORGE HARVEY, seul agent pour la province de Québec, marchand de toutes espèces de machines à coudre et de fournitures de machines à coudre : aiguilles, fil, soie, huile, etc., etc., aux plus bas prix. 343, rue Notre-Dame, (magasin d'objets de fantaisie de Boyce.) Toute espèce de machines réparées par les meilleurs ouvriers ; ouvrage garanti. On a besoin d'agents dans toutes les villes de la province auxquels les conditions les plus avantageuses sont offertes. GEORGE HARVEY, 343, rue Notre-Dame, Montréal. 18 juillet, 1870.

ARRIVÉ ENFIN. Cet élégant Tonic Turc est un des plus délicats et des plus salutaires remèdes qui aient été soumis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes : C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour Ottomane. Il empêche l'acidité de l'estomac. Il chasse la mélancolie. C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps des plus inoffensifs. Il rend la respiration douce et agréable. Il stimule l'appétit si on le prend AVANT les repas. Il facilite la digestion si on le prend APRES les repas. Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs échauffantes. Il rend l'esprit brillant parfaitement clair. Si on le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps. Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprendra autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate. C'est le remède favori des Dames de l'Orient principalement. Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longévité et l'énergie vitale par l'usage du Tonic Turc Alkabsar Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes et Epiciers de la puissance. Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur les bouteilles. HENRY CHAPMAN & CIE., Montréal. EVANS, MEROIER & CIE., Les Trois-Rivières, 19 Juillet 1870.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef : 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada : 614 et 65 Rue St-François-Lasalle MONTRÉAL. Capital souscrit et placé : UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements. WILLIAM HEBBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada, CHARLES DUMOULIN, Agent pour Les Trois-Rivières, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

MADOC, COMTE DE HASTING, Province d'Ontario, 6 Fév. 1869. La présente est pour certifier que durant l'hiver de 1866, je fus pris d'une faiblesse dans la cheville du pied qui s'étendit graduellement, durant le printemps de 1867, jusqu'aux genoux et delà jusqu'aux hanches, et je devins si faible qu'il me fut impossible de marcher et fus obligé de rester cloûé sur ma chaise. Durant l'espace de deux ans, tandis que j'éprouvais cette faiblesse, et après encore, je requis les avis des médecins, employant à différentes époques trois docteurs et différentes médecines que me prescrivirent mes amis, mais qui ne me firent aucun bien. Je rempiai jusqu'à l'été 1868, temps vers lequel je fus induit à essayer le grand remède Shoshonees, en lisant dans un pamphlet les cures accomplies par ce remède. Je sentais alors la faiblesse me gagner les mains ; en effet j'étais presque défaillante. J'ai pris deux bouteilles du remède Shoshonees et deux boîtes de pilules et revins immédiatement à la santé. Je ne m'attendais nullement à redevenir mieux et n'essayais cette médecine que comme une sorte d'espérance déjà perdue. Cette maladie que j'éprouvais n'était pas connue de moi seul, mais par tous mes voisins et amis. A tous ceux qui sont affligés comme je l'ai été, je leur dis donc d'essayer le remède Shoshonees et je crois qu'il les guérira. MARY ANNE DOUGHTY, Assermenté devant moi à Madoc, Comté de Hastings, ce neuvième jour de Février 1869. A. F. WOOD, J. P., &c.

Je certifie par les présentes que j'ai connu Mary Ann Doughty depuis ces quinze dernières années ; elle est une femme de croyance et probité. Je l'ai connue avant et pendant sa maladie. Je sais que pendant qu'elle était malade, elle devint tellement faible qu'elle ne laissa plus d'espoir ; et je crois que depuis qu'elle est mieux elle attribue son recouvrement à la santé au grand remède Shoshonees. Quelques-uns peuvent être les effets particuliers de cette médecine une chose certaine c'est que chez elle je serais tenté de croire qu'il a opéré un miracle. A. F. WOOD, J. P. Préfet du Comté de Hasting, Province d'Ontario, Puissance du Canada. A vendre aux Trois-Rivières, chez M. G. Edson, pharmacien. Les Trois-Rivières, 20 Juin 1870.—1 a. 10

Arrêtez et Voyez. LES remarques suivantes sur les témoignages des cures les plus étonnantes et extraordinaires qui se soient faites en Canada par le GRAND REMÈDE INDIEN Ces faits rigoureux, indéfectibles et incontestables suffisent pour convaincre le plus sceptique que le Grand Composé Médical de puis si longtemps désiré est maintenant dans le Grand Remède Shoshonees ! pour les maux de Gorge, Poumons, Foies, Organes digestifs, Vessies, ac., aussi bien que pour le Scrofule, les maladies de la peau, les Humeurs, et tous les maux provenant de l'impureté du sang. Nous disons hardiment que ce Grand Remède n'a JAMAIS ÉTÉ ÉGALÉ. N'y eut-il jamais cure semblable à celle de Wilson Storms, de Brighton, C. O., de Consumption ; ou à celle de Peier C. V. Miller, de Ernestown, C. O., de consumption ; ou à celle de Ambroise Wood, de Consecan, C. O., de dyspepsie et maladie des foies ; ou à celle de John Husey, de Napanee, C. O., de rhumatisme, qui a été pour des années à se soutenir sur des béquilles malgré tout traitement et qui maintenant jouit d'une parfaite santé. Nous pourrions mentionner une foule de cas semblables si nous avions de l'espace. Allez à la Pharmacie et demandez une circulaire des certificats incontestables sur le Remède Shoshonees et Pilules, et vous obtiendrez satisfaction. Prix du remède en grande bouteille.....\$1.00 A vendre par tous les droguistes et Pharmaciens. M. G. EDSON, Agent pour les Trois-Rivières. Les Trois-Rivières, 20 juin 1870.—1 a.

Le Journal des Trois-Rivières EST imprimé et publié par McLEOD & MARTEL Propriétaires-Rédacteurs, à qui toutes lettres, envois etc., doivent être adressés franco, à leur imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Lundis et Jeudis de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour douze mois.....\$2.50 " six.....1.25 Pour les États-Unis,.....3.00 en Or Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a. Tarif des Annonces. Les annonces sont tolérées sur type Brevet, aux conditions suivantes : Première insertion, par ligne.....0.08 Chaque insertion suivante, par ligne.....0.02 Toute remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.